



## ANNEXE 1

### FICHE ACTION 2 : Interventions sportives en accueils de loisirs

**Domaine** : Education sportive

**Nom de l'action** : Interventions sportives en accueils de loisirs

#### **Objectifs de l'action :**

- permettre aux enfants de découvrir et pratiquer des activités sportives
- favoriser les rencontres entre enfants autour du sport
- développer des comportements sportifs citoyens

Chaque structure bénéficiaire pourra également identifier un objectif propre à son public.

#### **Moyens de l'action :**

Moyens humains : éducateurs sportifs

Moyens matériels et logistiques : matériel adapté aux différentes activités

Moyens financiers (autres aides publiques ou privées) : /

#### **Déroulement de l'action (dates, périodicité, lieux ...) :**

##### Description de l'action

Mise en place d'activités sportives au sein des 6 accueils de loisirs gérés par la ville, les mercredis après-midis

##### Dates ou périodes de l'action

- En période scolaire
- Par cycles de 10 séances :
  - d'octobre à décembre
  - de janvier à mars
  - d'avril à juin
- 2 séances d'une heure trente par accueil par mercredi, selon l'horaire convenu entre l'USEP et la structure

Lieu(x) de déroulement de l'action

Accueils de loisirs Anjou, Marie-Noël, Mansart, Montmuzard, Balzac, Montchapet – locaux intérieurs ou extérieurs ou installations sportives selon activité et disponibilité.

**Publics visés (tranches d'âges, sexes, origines géographiques...) :**

Enfants de 3 à 11 ans, filles et garçons fréquentant les accueils de loisirs

**Tarifs pratiqués : /**

**Partenaires : /**

**Critères d'évaluation :**

- nombre de séances
- nombre d'enfants participants, assiduité
- comportements des enfants pendant les séances
- autres critères spécifiques par accueil en fonction des objectifs spécifiques recherchés

**Budget prévisionnel de l'action :** saison scolaire 2024-2025 : **32 400 €** ; saison scolaire 2025-2026 : **32 400 €** ; saison scolaire 2026-2027 : **32 400 €**

**Participation financière de la Ville :** saison scolaire 2024-2025 : **32 400 €** ; saison scolaire 2025-2026 : **32 400 €** ; saison scolaire 2026-2027 : **32 400 €**